Annule et remplace la délibération
022-212203905-20260123-20260112-DE
Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260206-20260112AR-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois janvier à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 janvier 2026,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LE PIVER Alan, LIBOUBAN Nicolas, BOBO Jeanne

Procurations : PERON Samuel à LE MEUR Daniel
LE GONIDEC Jérémy à LE PIVER Alan
LE COLZEER Magalie à Mme LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13

Secrétaire de séance : Delphine GRANAL

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FIFA - SDE22 : RENOVATION EP « TERRAIN DE FOOTBALL »,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au projet de rénovation de l'éclairage public du terrain de football, le coût de l'opération était estimé à 18 600,00 € TTC. Suite à la participation du SDE la dépense devrait s'élever à 11 194,45 €. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à solliciter une subvention de 9 300,00 € auprès de la Fédération Française de Football.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine